

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet : Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais
Demande de subvention à la région Occitanie : VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,
étude foncière en vue d'une possible extension de zone d'activité VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Décision n° 23-119 Vu le projet d'extension de zone d'activité dite « zone de meric » à proximité immédiate de la zone Nicolas Appert, dans le but de poursuivre le développement économique de l'agglomération chaurienne et d'anticiper l'accueil de nouvelles entreprises,

DECIDE

ARTICLE I : de solliciter une subvention auprès de la région Occitanie, relative au financement d'une étude foncière en vue d'une possible extension de zone d'activité, suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant € TTC
Etude d'analyse des enjeux fonciers et agricoles	11 832	Autofinancement 50% Région 50%	5 916 5 916
TOTAL	11 832	TOTAL	11 832

Ampliation faite le

Certifié exécutoire en
Préfecture le :

ARTICLE II : il convient de procéder à la signature de la convention afférente.

Et par la publication
informatique le :

ARTICLE III : la présente décision n° 23-119 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE IV : ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 21 septembre 2023

Le Président,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le



ID : 011-200035855-20230921-DECISION_23119-DE